



Déclaration au CSAD du 17 octobre

Monsieur le Directeur académique, mesdames et messieurs les membres du CSAD,

L'Unsa a appris avec effroi ce vendredi qu'une nouvelle attaque terroriste avait été perpétrée contre le personnel de notre Ecole Républicaine. L'Unsa a apporté son soutien à la famille du professeur décédé, à sa famille mais aussi à toute la communauté éducative. Le choc est double. On s'apprêtait à commémorer le troisième anniversaire de la mort de Samuel Paty, un événement douloureux et toujours dans nos têtes à tous. Malgré tout, un travail avait été fait depuis son assassinat pour essayer de dépasser cette attaque terroriste, unir la communauté éducative pour être plus fort... C'est tout ça que vient mettre à terre cette nouvelle attaque à Arras. On n'en a pas fini avec le terrorisme à l'école. C'est aujourd'hui et ça sera peut-être demain.

Des moyens supplémentaires sont annoncés avec 1000 personnels d'équipes mobiles de sécurité. Ces équipes ont montré qu'elles pouvaient apporter un soutien lors de situations tendues pour intervenir et désamorcer des conflits ou être présentes en renfort de sécurité aux abords des établissements, comme cela a été le cas dans notre département. Maintenant, cela ne suffira pas. Il faut remettre une politique de la ville en route avec des moyens humains et financiers dans les quartiers, ce qui peut permettre d'éviter des radicalisations. Il faut combler ce vide médico social en France et dans notre département qui amène des individus dangereux à être libres, qui sont dehors faute de places dans ces instituts spécialisés et qui, on le sait passera à l'acte à nouveau. Ce jeune était fiché, suivi, écouté et avait même été contrôlé la veille de son passage à l'acte mais le drame n'a pas pu être empêché pour autant ?

Ce n'est pas le schéma d'emploi qui est en net recul cette année dans le premier degré avec la suppression de 1709 ETP qui va dans le bon sens de cette prise de conscience de besoin de moyens. Tous les jours les personnels sont confrontés à des faits de violence, verbales ou physiques, des élèves ou des familles, le nombre de signalements le montre bien.

Pour le SE-Unsa, cette diminution importante ne saurait se justifier par la baisse des effectifs attendue à la rentrée 2024. Ces mesures permettent au gouvernement d'effacer en partie les effets du manque d'attractivité de nos métiers en supprimant les postes non pourvus au concours 2023. On sait par ailleurs que les emplois votés dans le cadre de la loi de finances ne sont pas consommés effectivement.

Aucune perspective d'amélioration des décharges de direction ne semble envisagée. En revanche, 100 ETP seront réservés à la mise en place des Pôle d'accès à la scolarité (PAS) qui remplaceront progressivement les PIAL. C'est d'ailleurs un article de la loi du projet de loi de finances qui crée les PAS.

Pour le SE-Unsa, la suppression de 1 709 emplois par le ministère est disproportionnée au regard de la baisse démographique (- 50 000 élèves dans le 1^{er} degré). Les annonces de créations de postes pour le développement des savoirs fondamentaux, la baisse des inégalités et le développement de l'école inclusive ne pourront donc avoir lieu que dans le cadre très contraint d'un redéploiement des moyens déjà existants.

3. 2nd degré

Lors du précédent quinquennat, près de 8 000 postes avaient été supprimés en anticipation de la baisse démographique prévue pour les années à venir. Pour la rentrée scolaire 2024, une baisse démographique est prévue (- 33 000 élèves pour la rentrée 2024 - source DEPP). Le PLF 2024 prévoit la suppression de 484 postes. Nous dénonçons l'augmentation des effectifs dans les classes et l'insuffisance des moyens d'enseignement.

Pour le SE-Unsa, les conditions de travail se dégradent pour les personnels et pour les élèves. Ces choix ne sont pas acceptables alors que, dans le même temps, se dégradent les conditions d'enseignement dans les classes, qui sont pourtant les lieux où se construisent les apprentissages.

Les financements dédiés aux heures supplémentaires augmenteront en 2024 (+24,4 M €) dans le PLF 2023.

4. Bourses et fonds sociaux

Cette année n'a pas donné lieu à une revalorisation des fonds sociaux et même si le ministère annonce dans sa conférence de presse qu'ils ont été sanctuarisés, force est de constater une baisse d'un demi-million d'euros dans la ligne budgétaire dédiée.

Le budget alloué aux bourses diminue pour la deuxième année consécutive et cette diminution s'accroît : - 11,60 millions €, en 2024, - 5,23 millions € en 2023. Une bonne nouvelle est cependant à souligner, c'est l'automatisation de la procédure d'attribution qui permet de lutter contre le non-recours aux aides sociales.

5. École inclusive

Le SE-Unsa continue à dénoncer un nombre de places en établissements spécialisés et en ULIS insuffisant ; ce constat est documenté dans le PLF.

Concernant le taux de couverture des prescriptions en aide humaine, la situation se dégrade chaque année. L'objectif fixé de 100% du taux de couverture, n'est pas atteint : pour l'aide individuelle le taux est, dans les faits, entre 2021 et 2022, passé de 93,4% à 92,7% et, pour l'aide mutualisée, de 92,8% à 91,4%. De plus, le taux de couverture pour l'aide mutualisée dissimule en de nombreux endroits un morcellement excessif des interventions sans apporter une réponse adaptée aux besoins des élèves.

En 2022, 84,7% des prescriptions en ULIS étaient couvertes contre 85,3% en 2021. Ces chiffres sont éloignés de l'objectif affiché pour 2022 : 90,5%. Dans ces conditions, on est en droit de douter que l'objectif de 91% pour 2023 soit atteint. Il s'agit d'un réel manque d'ambition du ministère sur ce sujet.

De la même façon, on constate que plus d'1/4 des postes d'ULIS ne sont pas occupés par des enseignants spécialisés. A noter que, cette année, le taux de couverture des postes pour les enseignants spécialisés diminue à nouveau, passant de 66,7% à 65%.

Pourtant, la création de dispositifs ULIS se poursuit avec 303 nouveaux dispositifs dont les 2/3 prévus dans le second degré et le ministère vise l'objectif que chaque collège soit équipé d'un dispositif ULIS en 2027. Le défaut de places en ESMS conduit à bloquer des places dans les ULIS, empêchant les élèves qui devraient y être accueillis de pouvoir y être affectés. Cela contribue à réorienter des élèves en attente de place en milieu ordinaire.

Le SE-Unsa dénonce l'absence de création de postes d'ESRH. Pourtant, la population d'élèves en situation de handicap ne cesse de croître.

- Les RASED

Le SE-Unsa alerte depuis plusieurs années sur la situation des RASED mis à mal entre 2007 et 2012. Le SE-Unsa demande de recréer des postes, essentiels au fonctionnement de l'école et aux élèves les plus fragiles.

Pourtant, malgré leur action indispensable pour répondre aux besoins des élèves, le projet de Budget 2024 ne les mentionne que pour faire un état de situation : 4 806 emplois de maîtres spécialisés à dominante pédagogique et 1 664 pour les aides relationnelles, ainsi que 3 497 psychologues de l'éducation nationale pour 2023 contre 3 887 PsyEN EDA, l'année précédente. Cela signifie donc qu'alors que le ministère revendique une politique ambitieuse pour lutter contre le harcèlement, et entreprend de former des personnels en secourisme de santé mentale, des postes de psychologues de l'éducation nationale, dont le rôle est essentiel sur ces sujets, sont supprimés.

- Les AESH

Leur nombre ne cesse de croître (+ 3000 ETP prévus au budget 2024) pour faire face aux besoins d'accompagnement. Ils sont 13 600 AESH en 2023-2024 et représentent donc plus d'un agent sur dix dans l'Éducation nationale. Leur rôle est essentiel dans le cadre de l'inclusion scolaire et de l'accompagnement des élèves en situation d'handicap. Pour le SE-Unsa, même s'il y a revalorisation de la grille au 1^{er} septembre 2023 et la création d'une indemnité de fonction que portait le SE-Unsa depuis plusieurs années, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer leur rémunération et leurs conditions de travail. Nous avons d'ailleurs pu vous exposer des faits, des demandes et des dysfonctionnements lors de l'audience avec vous, Monsieur le DASEN le 3 octobre. Quant au plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire, présenté par la première ministre et le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse le 27 septembre, il était attendu après la multiplication des drames et des souffrances subies par les victimes du harcèlement et leurs familles. Toute la communauté éducative ressort meurtrie par chacun de ces drames.

Le plan s'appuie sur la poursuite et le renforcement du dispositif PHARe, ce qui, pour le SE-Unsa, va dans le bon sens. Il faudra cependant, en premier lieu, rassurer les personnels actuellement engagés, ou se projetant, sur les responsabilités relatives au dispositif, ainsi que sur la relation aux familles qui est parfois très tendue.

Le plan développe aussi de nouvelles mesures, dont la prise de hauteur, à ce stade, semble propice à une baisse du nombre de situations de harcèlement. L'École ne peut pas, ne doit pas « faire » toute seule, alors que ces situations trouvent souvent leur origine ou leur développement en dehors de ses murs. Ce plan n'aboutira qu'avec une implication de l'ensemble de la société. Le soutien de tous les acteurs sera primordial.

Pour le SE-Unsa, la place centrale de la prévention reflète la volonté de cette prise de hauteur indispensable pour cesser de ne faire que panser des plaies. Le questionnaire adressé aux élèves peut être un outil intéressant pour détecter au plus tôt les signaux faibles, surtout s'il est anonymisé, pour libérer les réponses, et à condition qu'il soit réalisé au niveau de la classe.

En clair, des mots pour guérir les maux et pas seulement des sanctions. Le travail sur l'empathie, parce qu'il a fait ses preuves à l'étranger est une bonne entrée en matière en

maternelle. Pour le SE-Unsa, la quantification des heures de classe et la modification des programmes ne sont pas nécessaires. Il s'agit d'outiller les personnels.

Le niveau interministériel de ce plan, notamment grâce à un travail plus étroit avec la police et la justice pour que chaque responsabilité soit bien assumée par les professions compétentes, devra soulager la tâche et sécuriser les personnels de l'École.

Pour le SE-Unsa, ce plan ne pourra pas réussir, notamment sur l'indispensable volet de la prévention, si le nombre de personnels, psychologues de l'éducation nationale, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, infirmiers, ... reste aussi insuffisant et si les missions de ces personnels continuent d'être dévoyées.

Nous recevons d'ailleurs régulièrement des signalements dans notre département dénonçant des faits de harcèlements.

Concernant nos établissements, la rentrée n'a pas été sereine partout et ne l'est pas encore. La baisse annoncée aujourd'hui de la dotation globale ne permettra pas à certains établissements de « fonctionner sereinement » avec la conjoncture économique et les réserves dont certains disposent trop faibles. Il est regrettable que cette dotation ne soit pas à la hausse.

Evoquons tout d'abord le lycée de Sens qui a effectué une rentrée catastrophique, avec des personnels absents, des élèves qui n'ont pas de professeurs principaux, des élèves qui ont des cours de retirés afin de pouvoir se restaurer.....les problèmes sont nombreux et incompréhensibles ! Aucune anticipation pour cet établissement ! La situation semble s'améliorer doucement avec les renforts envoyés du Rectorat. Il aura fallu un sitting, alerter la presse pour que les choses bougent !!! Nous avons évoqué cette situation lors du dernier CDEN. Les membres de la formation spécialisée envisagent d'ailleurs une visite dans ce lycée, nous l'évoquerons lors de notre formation spécialisée du 10 novembre.

Certains établissements attendent encore des BMP ou des professeurs, comme c'est le cas au collège de Villeneuve sur Yonne, de ST Valérien en anglais, d'Allemand à Villeneuve la Guyard ou encore à Courson les Carrières en EPS. D'autres se retrouvent avec des effectifs parfois très chargés, ne permettant pas un enseignement optimal, comme à St Valérien pour les 3èmes ou les 6èmes au collège de Villeneuve la Guyard. Plusieurs établissements n'ont pas d'intendant, ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement d'un établissement. Ainsi, pas d'intendant à Paron, au lycée Fourier ou encore à Villeneuve la Guyard. Le fonctionnement de ces établissements se voit impacté.

N'oublions pas le changement important pour le collège de Puisayes, avec la fermeture du site de Bléneau, qui a amené des changements d'affectations mais aussi d'affectation d'élèves.

Pour le 1^{er} degré, le RPI Vallan/ Gy l'Evêque a bénéficié d'une ouverture provisoire en cette rentrée. Il faudra surveiller l'évolution des effectifs pour la rentrée prochaine pour certaines écoles ou groupes scolaires comme ceux de J.P Soisson, avec 26 élèves de moyenne par classe.

Concernant les projets de fermetures d'écoles sur Auxerre, nous souhaitons avoir des éclaircissements ainsi que sur la resectorisation sur Auxerre.

Quant aux stagiaires, les lauréats des concours, affectés à temps complet en établissement bénéficient d'un crédit obligatoire de 10 à 20 jours de formation par an. Or, de plus en plus de stagiaires voient une partie de leurs formations positionnée sur le temps des vacances scolaires.

La circulaire du 13 juillet 2022 sur les modalités d'organisation de l'année de stage stipule que le crédit des jours de formation est organisé sur le temps de service des stagiaires. Pour le SE-Unsa, il y a donc une illégalité manifeste à convoquer les stagiaires en période de vacances pour une formation obligatoire.

De plus, des formations ont lieu le mercredi, et ne sont pas toujours déduites des obligations réglementaires de service des stagiaires ou compensées comme le prévoient les textes réglementaires.

Le SE-Unsa a adressé un courrier au ministre (lire ci-dessous), et demande que les formations des stagiaires soient programmées dans le respect des textes, sur leur temps de service, avec autorisations d'absence automatique lorsqu'elles interviennent sur un temps devant élèves. Leur caractère obligatoire empêche qu'elles soient organisées sur le temps des vacances scolaires. Les stagiaires ont besoin de ces temps de formation, sans que ne soit alourdie leur charge de travail, déjà conséquente.

Le métier n'attire plus, les salaires ne sont pas suffisants, nous ne cessons de le dire. C'est pour cette raison que l'Unsa Education, aux côtés des autres organisations syndicales est allée dans la rue le 13 octobre pour le dénoncer ainsi que l'austérité.

Pour l'Unsa Education, Solange Silvan et Anais Frotey.